

## Tableau de bord de la politique de la ville

MODE D'EMPLOI

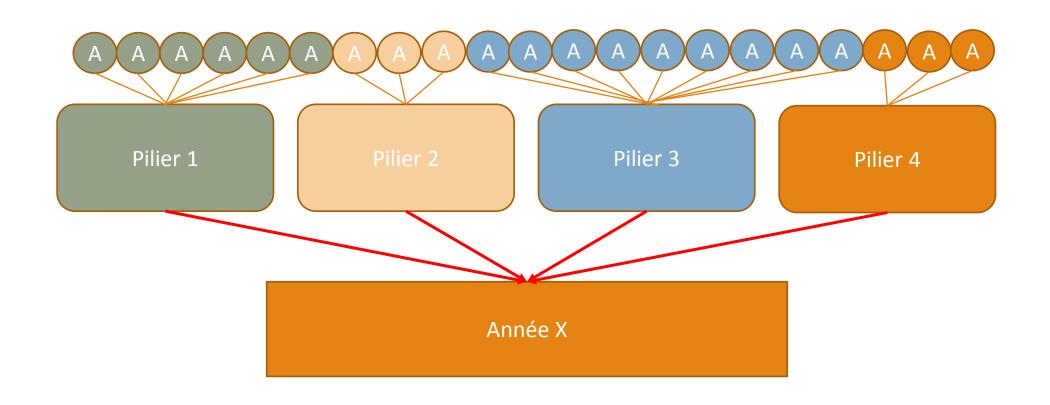
## Objectifs

- ☐ Avoir une vue globale sur le contrat de ville et ses programmations
- ☐ Améliorer la communication entre les différents acteurs du contrat de ville
- ☐ Harmoniser la remontée d'information à l'échelle des EPCI, des arrondissements et du département
- ☐ Faciliter la rédaction des rapports annuels des contrats de ville

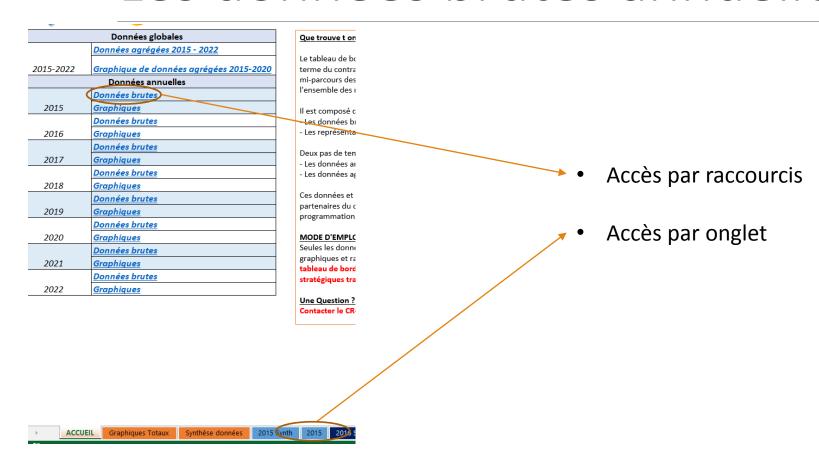
## Données techniques

- ☐ La tableau de bord de la politique de la ville est réalisé sous forme de tableur Excel
- ☐ Il ne comporte pas de macro
- ☐ Il est utilisable pour l'ensemble des logiciels de tableur (logiciels libres compris)
- □ Il ne demande pas de connaissance technique de tableur, mais le respect des règles de base

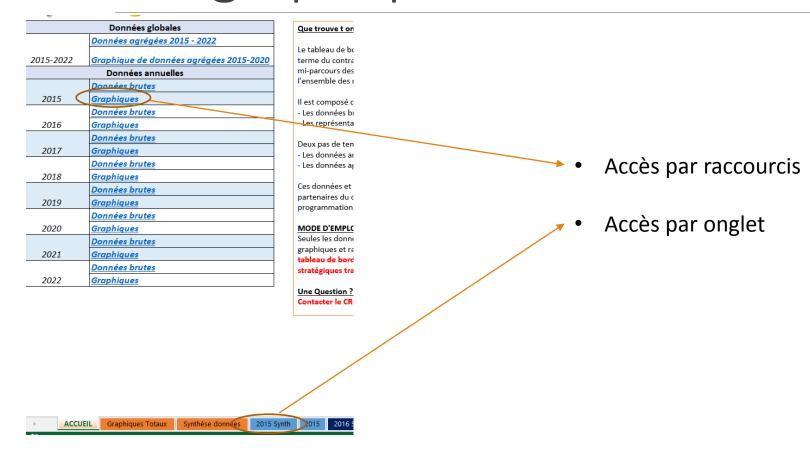
### Architecture de fonctionnement



### Les données brutes annuelles



## Les graphiques annuels



## Graphiques annuels : détails (1)

Répartition crédits spécifiques et cofinancement de droit commun) hors dispositifs connexes :

 Répartition des crédits engagés (hors PRE,CLSPD,TFPB,ASV). Utilisation globale des crédits spécifiques (état et commune) de la politique de la ville.

Répartition crédits (spécifique et cofinancement de droit commun) dispositifs connexes inclus :

Répartition des crédits engagés (incluant PRE,CLSPD,ASV, droit commun) mais excluant les crédits TFPB.
 Utilisation globale des crédits spécifiques (état et commune) de la politique de la ville sur l'ensemble des dispositifs disponibles.

Répartition crédits spécifiques et cofinancement de droit commun) incluant TPFB hors dispositifs connexes :

• Répartition des crédits engagés (hors PRE,CLSPD,ASV). Utilisation globale des crédits spécifiques (état et commune) de la politique de la ville incluant la TFPB sur les piliers de la politique de la ville

## Graphiques annuels : détails (2)

#### Part de cofinancement de droit commun

 Représentation de la proportion de cofinancement de droit commun sur chacun des pilier de la politique de la ville

### Part d'ingénierie

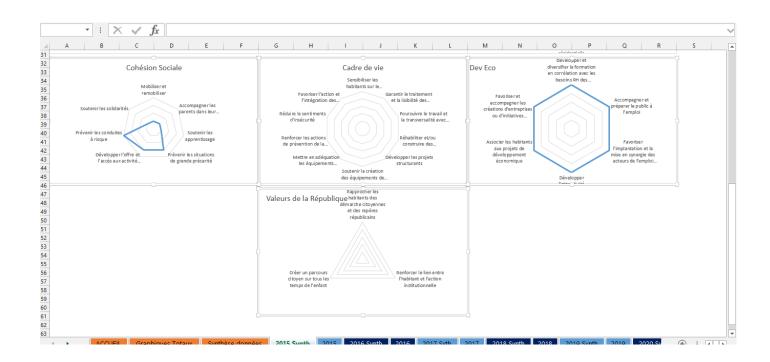
Part des financements (incluant dispositifs connexes et TFPB) dédié à l'ingénierie du contrat de ville

#### Montant actions TFPB

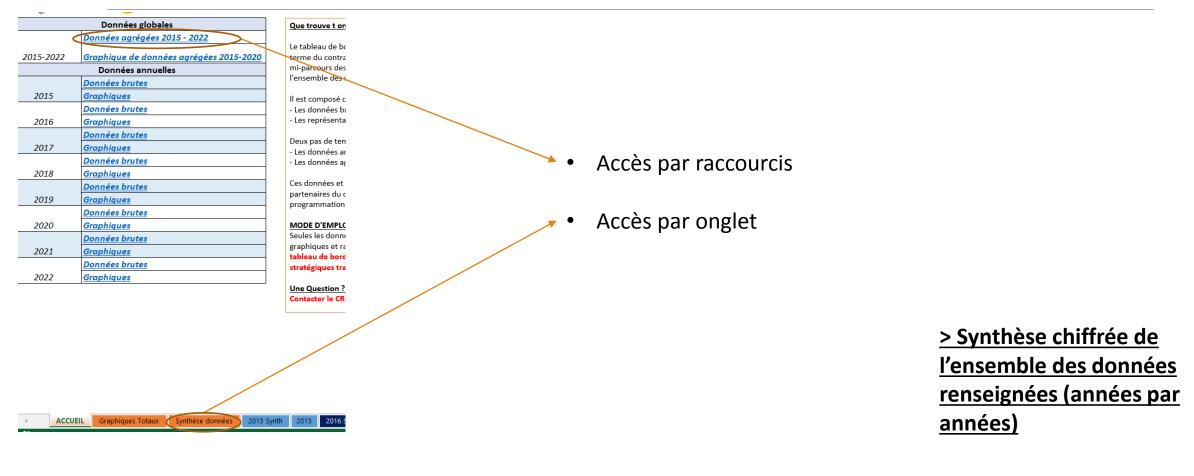
• Répartition selon les 8 axes de la TFPB des crédits utilisés par le dispositif

## Graphiques annuels : détails (3)

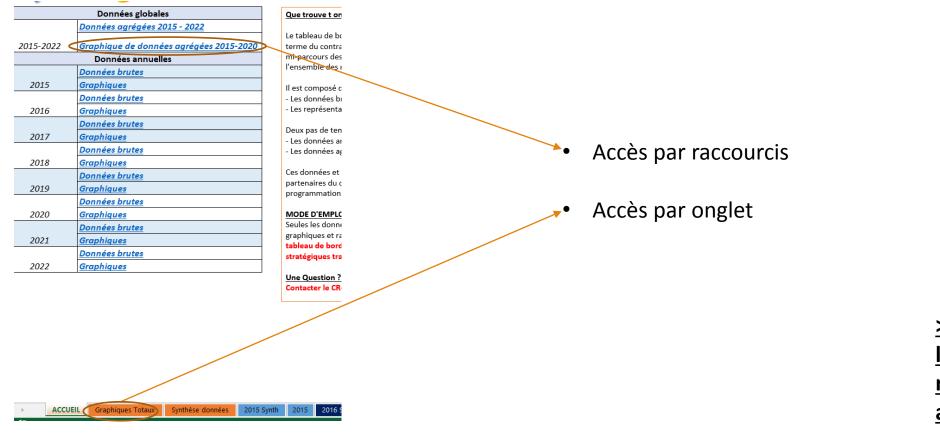
Répartition du nombre d'actions réalisées dans chacun des piliers en fonction des objectifs opérationnels définis lors de la rédaction du contrat de ville



## Les données agrégées



## Graphiques de données agrégées



> Synthèse graphique de l'ensemble des données renseignées (années par années)

# Graphiques de données agrégées : détails (1)

### Répartition montants « cohésion sociale »

• Répartition des montants engagés (crédits spécifiques et cofinancement de droit commun) entre les différents dispositifs (le pilier en lui-même, PRE, ASV...)

### Part d'ingénierie

Part des financements (incluant dispositifs connexes et TFPB) dédié à l'ingénierie du contrat de ville

#### Part CLSPD

• Part du CLSPD dans le pilier « valeurs de la République et citoyenneté »

# Graphiques de données agrégées : détails (2)

Evolution des montants engagés (hors dispositifs connexes)

 Evolution des montants engagés en fonction des piliers sur l'ensemble des années du contrat de ville hors CLSPD,PRE,ASV et TFPB

Evolution des montants engagés (dispositifs connexes inclus)

 Evolution des montants engagés en fonction des piliers sur l'ensemble des années du contrat de ville incluant CLSPD,PRE,ASV, hors TFPB

### Répartition axes de financement

 Répartition des différents axes de financement entre le contrat de ville et les dispositifs connexes (PRE, ASV, CLSPD, TFPB)

# Graphiques de données agrégées : détails (3)

### Répartition des crédits (hors dispositifs connexes et TFPB)

 Répartition des montants engagés (crédits spécifiques et co-financement de droit commun) en fonction des piliers de la politique de la ville

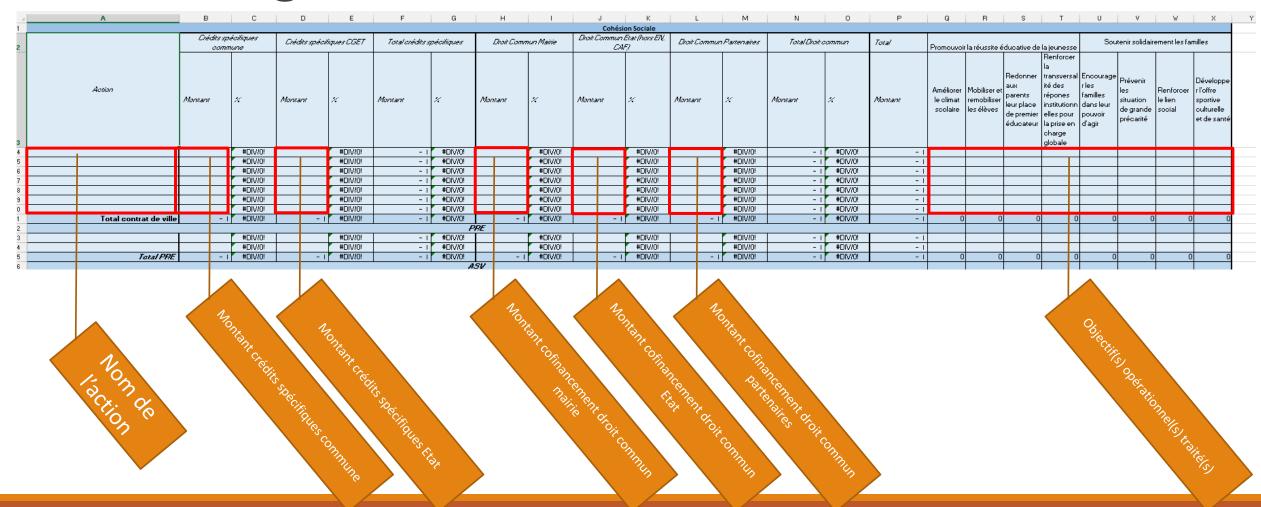
### Montant par axes avec TFPB

• Répartition des montants engagés (crédits spécifiques et co-financement de droit commun) ainsi que crédit TFPB en fonction des pilier de la politique de la ville

#### Couverture des axes

Nombre d'action par objectif opérationnels

# Les données brutes annuelles : que renseigner ?



## Comment renseigner les données ?

Seule les parties encadrées en rouge (sur la diapositive précédente) sont à renseigner

Le reste est automatique

## Quelles règles de communication?

Le tableau de bord de la politique de la ville doit permettre d'améliorer la communication entre les différents partenaires, et principalement entre les communes et les représentants de l'Etat. Certaines règles de fonctionnement sont donc à observer.

- 1. Seules les équipes des contrats de ville (communes) modifient les informations
- A CHAQUE MODIFICATION, une nouvelle version du document est transmise au délégué(e) du préfet dans les plus bref délais (le but étant que tout le monde puisse avoir un document à jour)
- 3. Chaque modification implique une modification du nom du document sous la forme suivante : AAAA\_MM\_JJ Tableau de bord XXXX

## Foire aux questions!

### Comment faire pour renseigner une action de droit commun pur ?

• Il est possible de renseigner une action de droit commun pur quand celle-ci est déterminante dans la programmation. Pour cela ne remplissez que le nom de l'action et le ou les objectifs opérationnels poursuivis par cette action. Ainsi elle sera prise compte dans la couverture des axes sans impacter la lisibilité financière de la programmation.

### Comment utiliser les données pour une présentation / document ?

 Le but est d'abord que cet outil permette faciliter la présentation des données du contrat de ville. Vous pouvez donc utiliser l'ensemble des graphiques dans vos présentation et document simplement en copiant et collant les graphiques souhaités.

### Quand dois-je renseigner les données ?

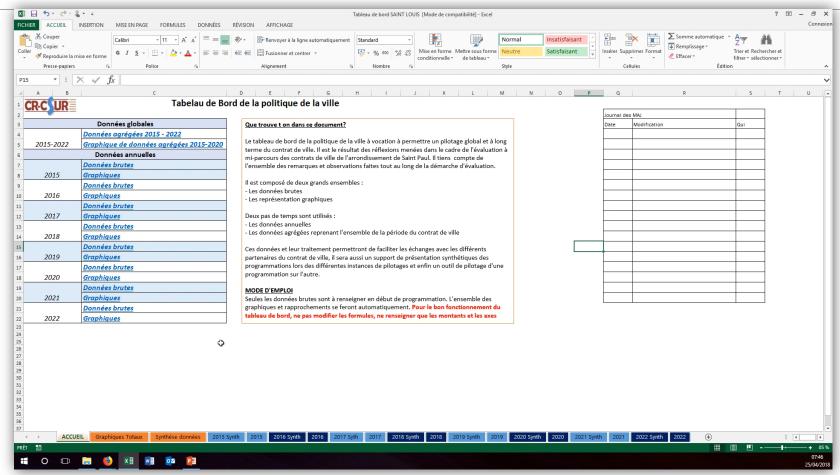
 Le renseignement des données peut se faire en deux temps. Il convient d'abord de renseigner les programmations passées. Il est possible de renseigner de façon prévisionnelle la programmation en cours et, à la fin de celle-ci, y apporter les modifications pour renseigner les informations réelles de la programmation.

## Pas assez place, il faut rajouter des lignes

Afin de ne pas surcharger le tableau de bord, le nombre de lignes à volontairement été limité. Il est bien sûr possible de rajouter des lignes pour y intégrer l'ensemble des actions du contrat de ville.

Pour le bon fonctionnement du tableau de bord, certaines règles sont alors à respecter.

## Pas assez place, il faut rajouter des lignes



### Un soucis?

En cas de problème dans l'utilisation du tableau de bord vous pouvez contacter le centre de ressources :

crcsur974@gmail.com

0262 20 55 41 / 0693 81 84 44

mathieu.crcsur974@gmail.com